

Les représentants du personnel titulaires en  
CAP sapeur-pompier de catégorie C  
signataires

à

**Monsieur le Président du conseil  
d'administration du SDIS de la Gironde**  
22, Boulevard Pierre 1<sup>er</sup>  
33081 Bordeaux

Bordeaux, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Monsieur le Président,

Le règlement intérieur de la commission administrative paritaire des personnels de la filière sapeur-pompier professionnel de catégorie C prévoit la possibilité d'une tenue de cette instance sur demande écrite signée par la moitié au moins des représentants titulaires du personnel. Dans ce cadre, le président est tenu de convoquer la dite commission dans le délai maximum d'un mois.

Les représentants du personnel sont, pour le SDIS de la Gironde sur cette commission, au nombre de 8. Cette demande doit donc être faite au nom d'au moins 4 représentants du personnels titulaires.

Conformément au règlement intérieur, 4 élus titulaires, signataires de ce courrier, demandent par la présente, la tenue d'une commission administrative paritaire SPP de catégorie C.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération.

**Le représentant du personnel titulaire CFDT à la CAP SPP catégorie C**

**Guillaume MILLET**

**La représentante du personnel titulaire CGT à la CAP SPP catégorie C**

**Elsa PEREZ**

Le représentant du personnel titulaire SUD à la CAP SPP catégorie C

Jean-Pierre DARMUZEY

Le représentant du personnel titulaire SUD à la CAP SPP catégorie C

Léopold EMERY